



La Conférence mondiale contre le racisme et les discriminations Durban, 31 août - 18 septembre 2001

[Sommaire](#)

[Introduction](#)

[Questions à Catherine Wihitol de Wenden](#)

[La réunion de Durban](#)

Repères :

[Chronologie internationale](#)

[Chronologie France](#)

[Ouvrages, revues et rapports](#)

[Ressources à consulter sur place](#)

[Sites internet](#)

La réunion de Durban, Afrique du Sud, 31 août - 8 septembre 2001

Après neuf jours de débats houleux, la conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance s'est achevée sur une déclaration finale et un plan d'action contre le racisme, obtenus à l'arraché, après le retrait le 3 septembre des délégations américaine et israélienne pour protester contre la mise en cause d'Israël.

Le Forum des ONG (organisations non gouvernementales) qui réunissait parallèlement à la conférence environ 6 000 ONG s'était, lui, terminé le 2 septembre sur une déclaration contenant des passages très controversés qualifiant Israël "d'Etat raciste" et l'accusant "d'actes de génocide", et dénoncés ensuite par plusieurs ONG, notamment Amnesty International, Human Rights Watch et la Fédération internationale des droits de l'homme.

Deux sujets ont focalisé les débats de la conférence : le conflit israélo-palestinien et la question de l'esclavage. Ainsi, la [déclaration finale](#) en forme de compromis approuvée par les 161 pays représentés, mentionne la préoccupation des délégués sur "le sort du peuple palestinien vivant sous occupation étrangère" mais ne condamne pas Israël, à qui elle reconnaît "le droit à la sécurité" dans la région. L'esclavage et la traite, autre thème conflictuel de la conférence, sont qualifiés de "crime contre l'humanité", sans que la déclaration appelle à des excuses ou à des réparations financières. Un certain nombre de représentants de peuples d'Asie et d'Amérique latine expriment leur déception concernant le peu d'avancées sur la question des "peuples autochtones".

L'ordre du jour de la conférence

Il avait été adopté par le Comité préparatoire de la conférence, le 10 août 2001.

Source :

Extrait du [Rapport du Comité préparatoire de la conférence](#)

1. Sources, causes, formes et manifestations contemporaines du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée.

2. Les victimes du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée.

3. Mesures en matière de prévention, d'éducation et de protection visant à éliminer, aux échelons national, régional et international, le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

4. Recours utiles, voies de droit, réparation, [mesures d'indemnisation]*

5. Stratégies visant à instaurer l'égalité intégrale et effective, notamment la coopération internationale et le renforcement des mécanismes mis en place par l'Organisation des Nations unies et autres mécanismes internationaux pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, et suivi.

*Les crochets indiquent que les termes «mesures d'indemnisation» n'ont pas fait l'objet d'un consensus.

[Haut de page](#)

Les principaux thèmes de la conférence

Ils sont présentés dans le dossier de presse.

Source :

extrait du [Dossier de presse électronique de la Conférence](#)

Discrimination sexuelle et raciale

"Les injustices subies par les victimes de la discrimination raciale et de l'intolérance associée à celle-ci sont bien connues : possibilités d'emploi limitées, ségrégation et pauvreté endémique, pour n'en citer que quelques unes. On sait tout aussi bien les points sur lesquels les femmes sont défavorisées dans les sociétés du monde entier : rémunération moindre pour un travail de valeur égale; taux élevé d'analphabétisme; et accès très limité aux soins de santé. Si la race est une raison d'inégalité et le sexe une autre, il ne s'agit pas de formes mutuellement exclusives de discrimination. En fait, elles se recoupent trop souvent, donnant lieu à une discrimination combinée ou double."(...)

Dimension raciale de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants

"Alors que l'économie mondiale connaît un ralentissement, un secteur affiche lui une santé florissante. Chaque année, des millions d'individus, femmes et enfants pour la plupart, sont induits par la tromperie ou contraints par la force à se soumettre à une servitude dont ils ne pourront se libérer, quand ils ne sont pas vendus, simple marchandise à la merci d'un commerce mondial dont les profits se chiffrent en milliards de dollars et qui est dominé par des groupes criminels extrêmement organisés et agissant dans l'impunité.

Le phénomène de la " nouvelle traite des esclaves ", comme l'a appelé le Président nigérien Olusegun Obasanjo lors d'une conférence qui s'est tenue à Lagos en février dernier [2001], s'est récemment aggravé. Il est difficile de trouver des chiffres fiables, mais on estime que la traite touche 45 000 à 50 000 femmes et enfants chaque année, pour les seules victimes à destination des Etats-Unis. Des difficultés économiques croissantes, notamment dans les pays en développement et les pays en transition, les obstacles qui se dressent devant les candidats à la migration légale et de graves conflits armés coïncident avec le développement du phénomène et son extension à des zones

jusqu'à présent relativement épargnées. (...)

Il n'y a pas de solution miracle à la traite des êtres humains, mais l'ampleur du fléau exige une action. Comme l'a déclaré le Haut Commissaire aux droits de l'homme, Mary Robinson, il importe de s'engager à long terme dans un combat global et multiple qui porte sur tous les aspects du phénomène et reconnaisse explicitement les liens entre traite, migration, racisme et discrimination raciale."(...)

[Haut de page](#)

Migration et discrimination

(...)"Près de 150 millions d'hommes, de femmes et même d'enfants, soit environ 3 % de la population mondiale, vivent en dehors de leur pays d'origine, étrangers au pays où ils résident. Il n'existe aucun continent, aucune région du monde qui ne compte de migrants à l'intérieur de ses frontières. Chaque pays est devenu un pays d'origine, de transit ou de destination de migrants, souvent tous les trois. Plus de la moitié des migrants internationaux vivent dans les pays en développement. D'après l'Organisation internationale des migrations (OIM), les populations les plus importantes de migrants internationaux se trouvent en Asie; l'Europe et l'Amérique du Nord en comptent à peu près autant; puis viennent l'Afrique, l'Amérique latine et l'Océanie, en ordre décroissant.(...)

Les migrants constituent un groupe particulièrement vulnérable; leurs droits, non seulement en leur qualité de travailleurs mais en tant qu'êtres humains, sont régulièrement violés. Ils sont les principales cibles de la discrimination et de l'hostilité xénophobe. D'après l'OIM, les migrants " servent de plus en plus de boucs émissaires aux sociétés actuelles, confrontées à toutes sortes de problèmes internes, notamment le chômage, la criminalité, la drogue, le terrorisme même ". Comme l'a noté Mme Gabriela Rodriguez Pizarro, rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme des migrants, il en est particulièrement ainsi dans le cas des nombreux migrants clandestins ou en situation irrégulière, notamment les victimes du trafic de personnes, qui sont les plus exposées aux violations des droits de l'homme."(...)

Bien que 16 pays l'aient déjà ratifiée, il faut encore l'engagement de quatre gouvernements pour que la Convention internationale de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille entre en vigueur. Mary Robinson a lancé un appel énergique aux gouvernements "pour qu'ils ratifient la Convention dans les meilleurs délais de sorte que les millions de travailleurs migrants dans les différentes parties du monde puissent bénéficier du régime de protection qu'elle institue"

[Haut de page](#)

Racisme et peuples autochtones

"Les historiens et les universitaires s'accordent à reconnaître que la colonisation du Nouveau Monde a vu des formes extrêmes de racisme : massacres, marches forcées, " guerres indiennes ", liquidation physique par l'inanition et la maladie. Aujourd'hui, de telles pratiques seraient qualifiées de nettoyage ethnique et de génocide. Ce qui paraît encore plus effroyable à un esprit contemporain, c'est que la soumission des autochtones du Nouveau Monde était sanctionnée par la loi. " Lois " de " la découverte ", de " la conquête " et du principe " terra nullius " qui ont constitué les " doctrines du dépouillement ", selon Erica Irene Daes, présidente/rapporteuse du Groupe de travail des Nations unies sur les autochtones, dans une étude sur les peuples autochtones et leur relation avec la terre.(...)

La Décennie internationale des populations autochtones (1995-2004) a aidé à centrer les efforts du système des Nations unies sur deux objectifs primordiaux : créer un forum permanent des problèmes relatifs aux peuples autochtones et rédiger une déclaration sur les droits des peuples autochtones. Le projet de déclaration est encore soumis à l'examen de la Commission des droits de l'homme. Le Conseil économique et social (ECOSOC), organe dont relève la Commission des droits de l'homme, a récemment pris des mesures pour instituer le Forum permanent des problèmes relatifs aux peuples autochtones, qui se composera de huit experts gouvernementaux et de huit représentants des peuples autochtones. Ces représentants seront pour la première fois autorisés à s'adresser directement à un organe officiel créé par la Charte

[Haut de page](#)

Etats multiethniques et protection des droits des minorités

"Dans le monde actuel, les Etats multiethniques sont la norme. La définition traditionnelle de l'Etat-nation selon laquelle un groupe national distinct correspondait à une unité territoriale n'a jamais été exactement respectée en pratique, mais, de nos jours, la mondialisation et les déplacements croissants à travers les frontières la rende totalement dépassée. Cependant des cultures majoritaires ou dominantes dans les différents pays du monde cherchent encore à imposer leur identité aux autres groupes avec lesquels elles partagent un territoire.

Les tentatives faites pour imposer une identité culturelle unique dans des environnements multiethniques sont souvent menées au détriment des droits des minorités. Pour éviter la marginalisation, souvent les minorités s'efforcent plus vigoureusement de préserver et protéger leur identité. Le durcissement de forces antagonistes - assimilation d'un côté et préservation d'une identité minoritaire de l'autre - peut engendrer une intolérance accrue et, dans les pires cas, un conflit ethnique armé. En de tels cas, et afin de prévenir toute escalade, la protection et la promotion des droits des minorités deviennent essentielles.

Le conflit ethnique n'est pas inévitable dans les Etats pluriethniques. La bonne gouvernance joue un rôle essentiel en faisant participer les minorités à la vie collective et en protégeant leurs droits et intérêts."(...)

Un certain nombre de discours et déclarations pendant la conférence, peuvent être consultés en ligne, notamment :

[La Déclaration et le Programme d'action de Durban](#)

Le [discours d'ouverture de Kofi Annan](#), Secrétaire général des Nations unies, le 31 août 2001

L'[allocation de clôture de Mary Robinson](#), Haut Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, le 8 septembre 2001

[Haut de page](#)

[Contactez-nous](#) | [Plan du site](#) | [Mentions légales](#) | [Tarifs et délais de livraison](#) | [Tous nos points de vente](#) | [Lettres d'information](#) | [Flux RSS](#) | [Accessibilité](#)
[Un site de la Direction de l'information légale et administrative](#)